

Poste 1 : Signaleurs

Date Mission : 21 Octobre 2018 de 8h00 à 14h (maximum) - une durée en poste de 3h sera respectée.

Lieu : Parcours du Marathon des Côtes du Rhône - Lieu de rassemblement :

- Zone 1 : Villeneuve-Lès-Avignon (Complexe de la Laune - Rue de Laune/ Villeneuve-Les-Avignon)
- Zone 2 : Roquemaure (Cave Rocca Maura : 1 rue des Vignerons/ 30150 Roquemaure)
- Zone 3 : Saint Laurent des Arbres (Centre Village - Square Principal)
- Zone 4 : Tavel (Cave Coopérative de Tavel : Rte Commanderie - 30126 Tavel)
- Zone 5 : Pujaut (Cellier des Chartreux - Route de Pujaut - RN580/ 30131 Pujaut)

Réglementation Toute épreuve :

Course ou compétition sportive devant se disputer en totalité ou en partie sur la voie publique nécessite l'obtention préalable d'une autorisation administrative délivrée par la Sous-préfecture sur demande des organisateurs. Cet arrêté préfectoral exige la mise en place de «signaleurs» dans les différents carrefours où la course n'est pas prioritaire.

Les « signaleurs » sont des personnes majeures et titulaires du permis de conduire en cours de validité.

Texte référentiel : circulaire du Ministère de l'Intérieur du 22 juillet 1993 relative à la sécurité des courses et épreuves sportives sur la voie publique.

Si vous êtes âgé entre 18 et 78 ans et si vous avez le sens des responsabilités, vous détenez déjà les conditions de base pour devenir signaleur.

Comme signaleur vous êtes indispensable lors de l'organisation d'une épreuve de course à pied sur la voie publique. Pendant l'épreuve vous garantissez la sécurité tant des coureurs que des spectateurs que celle des autres usagers de la route.

Mission :

La tâche du signaleur consiste à arrêter la circulation à l'approche des coureurs, à partir du passage de la voiture drapeau rouge (ouverture course) jusqu'au passage du drapeau vert (voiture fermeture course).

- qu'il soit à son poste assigné au plus tard 20 minutes avant le début de la course ou le passage des coureurs et qu'il y reste jusqu'à la fin de la course ;
- Il assurera également une mission pour orienter les spectateurs vers les zones les plus adéquates

Compétences :

Ses compétences commencent à l'approche de la voiture arborant le panneau « COURSE », jusqu'au passage de la voiture 'Fin de Course'. Ces compétences sont fixées selon la loi. Le signaleur est habilité pour arrêter la circulation à temps (et de façon courtoise). Il sait bien estimer les intentions des autres usagers de la route. Après le passage de la voiture balais (fin de course), il doit immédiatement débloquer la circulation.

Chaque signaleur recevra le nom de son Responsable de Zone - ses coordonnées. Il sera convié à une réunion technique début Octobre.

A l'issue de la manifestation, le signaleur recevra un pack Bénévole : Un Cadeau/ Un maillot et pourra participer au buffet du Marathon des Côtes du Rhône.